

Notre concours d'abonnés au "Conteur"

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **83 (1956)**

Heft 1

PDF erstellt am: **10.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-230030>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Notre concours d'abonnés au « Conteur »

Chers amis du Conteur,

Nous vous rappelons que notre concours durera jusqu'au 10 juillet inclus. Allons, courage ! Envoyez-nous une carte postale avec des adresses de futurs abonnés.

Le tableau des prix comporte un

1^{er} prix de Fr. 50.— en espèces

2^e prix de Fr. 25.— en espèces

3^e, 4^e, 5^e, 6^e prix de Fr. 10.—, sous forme de billets de la Loterie romande.

* Voir « Règlement » de ce concours dans les numéros des 15 décembre 1955 et 15 janvier 1956.

5^e Tableau d'honneur

du 15 décembre 1955 au 10 mai 1956

1^{er} Jos. Gaspoz (Valais) . . . 24 (payés)

2^e ex aequo : Oscar Pasche
(Vaud) et abbé F.-X.
Brodard (Fribourg) . . . 11 »

4^e Simon Vatré (Jura) . . . 8 »

5^e Chs Montandon (Vaud) . . . 7 »

6^e ex aequo : E. Wiblé
(Genève) et Ad. Défago
(Valais) 5 »

8^e Maurice Bossard (Vaud) . . . 3 »

9^e Chapuis (Jean des Sa-
pins) 2 »

10^e ex aequo : A. Pignet-
Mégroz (Vd), Mme Jor-
dan (Vd) et M. Dumard
(Vd), chacun 1 »

P.S. : Au total, 79 nouveaux abonnés.

Magnifique bon en avant de M. Jos. Gaspoz, président des « Amis des patois valaisans », qui ne semble plus menacé par ses suivants. Toutefois, avec le mois de juin — le concours sera terminé exactement le 10 juillet 1956 — on peut encore assister à une belle lutte pour la seconde place.

Notons que nous avons reçu un très grand nombre d'adresses de nouveaux abonnés, mais qu'une bonne partie n'ont pas versé le prix de leur abonnement. A bon entendeur, salut ;

R. Ms.

Résultats du concours d'avril

C'est au sujet de la définition : « ce qu'a fait un sujet distrait » que les erreurs ont été les plus fréquentes. La « grille originale » qui, rappelons-le, seule fait foi, porte « Ri ». D'aucuns ont mis « Fi » ou « Li » et y sont allés de leur petite explication... cherchant souvent midi à quatorze heures, mais parfois ingénieusement.

Un sujet distrait est un sujet qui a été amusé et, par conséquent, un sujet qui a... ri ! Qui ne se rappelle qu'à l'école, par exemple, un élève distrait riait. Nos instituteurs en savent quelque chose ! Pas vrai ?

Merci encore à tous nos concurrents, dont les félicitations témoignent si gentiment du plaisir qu'ils prennent aux « Jeux de mots » de notre ami Elophe... Croyez bien qu'il y est sensible !

Voici la liste des lauréats :

M. A. Tenthorey, Prévonnoloup/Romont.

M. S. Gross, Lausanne.

M. Léon Cuénoud, Genève.

Mme Jean Henrioud, Auvernier.

M. Ernest Aubert, Vallée de Joux.

Mme Odette Pidoux, St-Légier.

M. Th. Perrin, Payerne.

Mlle A. Dentan, Gryon/Bex.

Mme Hélène Karlen-Cottier, Château-d'Oex.

Mme Peneveyre, Lausanne.

Mme E. Muller-Thomas, Gryon.

M. E. Besson, Lausanne.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort et qui auront envoyé, d'ici au 31 mai 1956, une « grille » conforme à la « grille originale » à l'Imprimerie J. Bron, Pré-du-Marché 11, Lausanne. rms.

Dans le bon vieux temps !

« Dans le bon vieux temps, on n'était pas riche, me confiait un vieillard de mes connaissances. Les gens gagnaient peu et l'argent ne roulait pas comme aujourd'hui.

» C'est tout vous dire, dans ce temps-là, l'Office des poursuites faisait... faillite ! »